

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

RIDE & DREAM opère sous la licence d'agence de voyage de la société AQUAPHYLE SAS.

ART 1 – INSCRIPTIONS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

L'inscription à nos voyages, séjours ou activités présentés sur notre site internet implique l'acceptation des conditions générales de vente régissant les rapports entre les agences de voyage et leur clientèle en l'application du code du tourisme conformément à l'article R211-14 du code du tourisme. Elle implique également l'acceptation des conditions particulières.

Toute réservation doit être faite :

- soit par validation en ligne du bulletin d'inscription sur l'espace personnel accessible sur le site internet de notre partenaire FUN & FLY – SPORT AWAY de la société AQUAPHYLE SAS.
- soit par écrit : courrier, télécopie, E-mail et doit être accompagnée d'un acompte de 50% du montant total du voyage à l'ordre de notre partenaire FUN & FLY – SPORT AWAY de la société AQUAPHYLE SAS.

La réception et l'encaissement de cet acompte n'implique pas l'acceptation de la réservation par FUN & FLY – SPORT AWAY. Celle-ci sera confirmée dans la limite des places disponibles dans un délai et 1 à 7 jours à compter de la réception du bulletin d'inscription accompagné de l'acompte. En cas d'acceptation, le solde du voyage devra être réglé impérativement 1 mois avant la date du départ.

Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue peut être considéré par FUN & FLY – SPORT AWAY comme ayant annulé son voyage et devra acquitter les pénalités correspondantes.

Si l'inscription intervient à moins d'un mois du départ, le prix total du voyage doit être réglé dès l'inscription.

Tout règlement sera remboursé en totalité et sans délai en cas de non confirmation des réservations, faute de disponibilités.

ART 2 – PRIX

Les prix figurant dans nos documentations (brochures, sites internet) ont été établis sur les informations connues au 01 décembre pour la saison de l'été suivant (du 01/05 au 30/10) et au 01 aout pour l'hiver suivant (du 01/11 au 30/04). Ils doivent être confirmés à l'inscription. Nos prix sont calculés de manière forfaitaire incluant un ensemble de prestations décrites dans nos bulletins d'inscription. Ils sont valables pour le nombre déterminé de participants. Ils sont basés sur un certain nombre de nuits et ne correspondent pas nécessairement à un nombre déterminé de journées entières. Si en raison des horaires imposés par les compagnies aériennes, la première et la dernière journée (ou nuit) se trouvent écourtées par une arrivée tardive ou un départ matinal, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu.

De manière générale, les prix comprennent :

- Le transport de l'aéroport ou de la ville indiquée (sauf pour les séjours station / station, hors transport), avec les taxes aériennes
- Le séjour suivant la formule retenue, en logement seul, avec petits déjeuners, en demi-pension ou en pension complète
- Avec ou sans location de matériel de kitesurf, de windsurf, de paddle ou de surf
- Avec ou sans stage ou leçons

- Avec ou sans transferts aéroport
- Avec ou sans location de voiture

De manière générale, les prix ne comprennent pas :

- Les boissons aux repas, les dépenses d'ordre personnel, les excursions facultatives, les repas aux escales, les assurances voyages
- Les frais de visa ou de taxes touristiques réclamées directement aux passagers à l'entrée ou à la sortie du pays visité
- Les frais de dossier de 20 € / personne, plafonnés à 40 € / dossier
- Les frais de dossier de 50 € / dossier pour toute inscription à moins de 15 jours du départ incluant si nécessaire les frais de chronopost et / ou toute expédition du carnet de voyage à l'étranger

Pour des voyages en groupe, ou d'individuels regroupés pour bénéficier de conditions de prix particulières ; si le nombre de participants est inférieur à celui requis pour le séjour, un supplément « petit groupe » peut être proposé aux clients (au plus tard 21 jours de la date de départ). Ce supplément sera remboursé si des inscriptions ultérieures venaient compléter l'effectif du séjour.

Révision du prix : FUN & FLY – SPORT AWAY ne peut prévoir à la date de publication de ses tarifs ni les fluctuations de change ni les hausses du coût des transports aériens, maritimes, fluviaux et terrestres, et se réserve expressément la possibilité de réviser ses prix de vente en fonction des variations du coût des transports notamment liés au carburant, aux redevances et taxes (taxes d'aéroport, d'embarquement et du débarquement) et de celui du taux de change de la devise du pays concerné.

Ces modifications tarifaires sont couvertes par l'assurance Multirisques Tranquillité, si vous l'avez souscrite.

Certaines autres taxes seront facturées à part, et/ou payables localement. Des nouvelles taxes obligatoires peuvent entrer en vigueur. Nous vous les communiquerons à la réservation dans la limite de nos informations. Elles seront dues dans tous les cas.

En tout état de cause, aucune révision de prix ne pourra intervenir à moins de 30 jours du départ.

Toute modification des prestations de service peut entraîner le réajustement des prix publiés jusqu'à 30 jours avant le départ.

Durée du séjour : Le premier jour du voyage, même si le rendez-vous est tard le soir, et le dernier jour du voyage, même si le retour est tôt le matin, sont compris dans la durée du voyage. C'est ainsi dans notre secteur et il faut bien une règle ! Nous n'assumons pas les frais supplémentaires occasionnés par les horaires matinaux ou tardifs de départ ou de retour. Les prix sont forfaitaires et ne pourront donner lieu à aucun remboursement ou avoir en cas d'horaire de départ ou d'arrivée matinal ou tardif. Il est conseillé de ne pas prévoir d'obligations professionnelles et / ou de temps de transit / correspondance trop court, le jour de votre retour ou le lendemain, notamment pour les vols charters qui peuvent être plus facilement sujets à des modifications de plan de vol ou des retards.

ART 3 – MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE CLIENT AVANT LE DÉPART

Toute modification de dossier demandée par le client devra être sollicitée par écrit (email minimum). A plus de 30 jours avant le départ et à la condition expresse que ces modifications soient autorisées par les prestataires, cette

modification entraînera les frais minimum de 50 € par personne. Si les modifications demandées par le client entraînent l'application de frais supplémentaires supérieurs à 50 € par personne par les prestataires de FUN & FLY – SPORT AWAY, ces frais seront intégralement répercutés au client.

Toute modification demandée à 30 jours ou moins du départ pourra être considérée par FUN & FLY – SPORT AWAY comme une annulation du contrat de voyage et entraînera l'application des conditions d'annulation par l'article 4 des conditions particulières de vente.

Les frais de modification ne sont jamais remboursables par FUN & FLY – SPORT AWAY ou par l'assurance Multirisques Tranquillité.

Les frais d'envoi express liés à une modification de dossier du fait du client sont toujours refacturés en sus (chronopost, porteur spécial...).

ART 4 – ANNULATION PAR LE CLIENT

Vous devez nous faire connaître votre décision d'annulation par courrier R.A.R ou email en vous assurant de sa bonne réception auprès de nos services. C'est la date de réception de ce courrier qui déterminera la date de votre annulation. L'annulation, quelle que soit sa date, ne dispense pas du paiement intégral des sommes dues. La procédure de remboursement ne peut intervenir qu'à cette condition.

En cas d'annulation par le client, et sauf information différente clairement stipulée sur le bulletin d'inscription, le remboursement des sommes interviendra déduction faite des frais d'annulation ci-dessous, en fonction de la date d'annulation (sauf mention complémentaire sur le bulletin d'inscription) :

+ de 60 jours avant le départ : 100 € par personne

De 60 à 31 jours du départ : 25% du montant du voyage

De 30 à 14 jours du départ : 50 % du montant du voyage

De 13 à 8 jours du départ : 75 % du montant du voyage.

De 7 jours au jour du départ : 100% du montant du voyage.

Cas particuliers : Quelle que soit la date d'annulation ou de modification de contrat : ces frais s'ajoutent au barème ci-dessus :

- Frais fixes aériens : si votre billet d'avion doit être émis longtemps à l'avance, souvent pour vous éviter des suppléments importants, 100% des frais non remboursables en cas d'annulation ou de modification de votre plan de vol vous seront facturés. Dans ce cas le barème ci-dessus ne s'applique que sur le prix du voyage sans le vol.

- Frais fixes terrestres : les frais engagés tôt pour des réservations fermes (par exemple pour certains visas, hébergement à très faible capacité d'accueil, croisières...) vous seront facturés en cas d'annulation.

- Frais d'assurances : si vous avez souscrit une assurance Multirisques Tranquillité, le montant de l'assurance est dû et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

Si vous avez souscrit cette assurance Multirisques Tranquillité et en cas d'annulation, les sommes retenues vous seront remboursées par l'assurance dans certains cas (notamment maladie, accident, décès, etc.). L'assurance Multirisques Tranquillité entre en vigueur dès le jour de votre inscription et de l'achat de votre assurance.

Ces conditions ne s'appliquent qu'aux forfaits, pour les vols secs : nous consulter.

Suite à une annulation, les frais de dossier ainsi que les frais de souscription de l'assurance ne sont jamais remboursables.

Défaut d'enregistrement : Aucun remboursement ne peut intervenir si le client ne se présente pas aux heures et lieu de convocation, y compris si le client subit un retard de préacheminement aérien, ferroviaire ou terrestre organisé par ses soins et qui entrainerait la non présentation des passagers au départ pour quelque raison que ce soit, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers. De même s'il ne peut présenter les documents de police ou de santé exigés pour son voyage (passeport, carte d'identité, visas, certificats de vaccination...).

ART 5 – CESSION DE CONTRAT

Le ou les cédants doivent impérativement informer FUN & FLY – SPORT AWAY de la cession par courrier avec RAR au plus tard ou par email en s'assurant de la bonne réception par nos services, 7 jours avant le début du voyage, en indiquant précisément le ou les noms et adresses du ou des cessionnaires.

Si cette cession entraîne des frais pour FUN & FLY – SPORT AWAY (ex : frais appliqués par une compagnie aérienne), nous nous réservons le droit de les répercuter au client (cédant et / ou cessionnaire).

ART 6 – MODIFICATION OU ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

Une modification des éléments du contrat par l'organisateur peut intervenir, si des événements extérieurs à sa volonté s'imposent. Nous en informons nos clients dans les plus brefs délais.

L'organisateur peut annuler un départ suite à des conditions particulières tenant notamment à la force majeure, événements sociaux, grèves, intempéries, sécurité des voyageurs. Dans ces cas les participants seront remboursés intégralement des sommes versées sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.

Si l'organisateur se trouve dans l'obligation d'annuler un départ en raison d'un nombre insuffisant de participants dans le cadre d'un voyage de groupe, les clients sont informés au plus tard 21 jours avant le départ avec :

- soit possibilité de maintien du départ à la date initiale moyennant un supplément de prix, qui sera mentionné sur le bulletin d'inscription
- soit report sur un voyage à la même date ou à une date ultérieure avec supplément ou minoration de prix selon les choix
- soit annulation totale sans pouvoir prétendre à un quelconque dédommagement

Coachings ou semaines thématiques - cas particuliers : Si le minimum de participants nécessaire au maintien du coaching n'était pas atteint à 30 jours du départ, le séjour serait maintenu sans la prestation coaching et les participants se verraient rembourser une somme indiquée sur leur bulletin d'inscription.

En cas d'indisponibilité des coachs pour raisons médicales et d'une incapacité à leur trouver des remplaçants, le voyage sera maintenu dans son contenu mais hors prestations de coaching et le tarif sera minoré d'une somme indiquée sur le bulletin d'inscription.

ART 7 – APRÈS-VENTE

Conformément à l'alinéa 12 de l'article R.211-6 du Code du tourisme, toute réclamation devra être transmise à FUN & FLY – SPORT AWAY par courrier RAR dans un délai de 15 jours après la date de retour avec toutes les pièces justificatives et originales, à FUN & FLY – SPORT AWAY, Service Qualité – 2, rue Louise Weiss, Résidence les Romarins, Bat F appt 61, 31200 TOULOUSE. Passé ce délai, le dossier ne pourra être traité avec la même diligence. Pour que FUN & FLY – SPORT AWAY puisse assurer un traitement rapide et efficace de la demande, il est impératif de transmettre l'ensemble des justificatifs nécessaires. Seules les réclamations relatives au contenu du contrat liant les parties et les obligations contractuelles à la charge des professionnels de la vente de voyages seront prises en compte. La durée de traitement des réclamations dépend des réponses des prestataires. Après avoir saisi notre Service Qualité et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

Tout litige résultant des conditions ci-dessus est du ressort des tribunaux de Toulouse, seule la loi française est applicable.

ART 8 – TRANSPORT AÉRIEN

Responsabilité des transporteurs : Le contrat qui lie les transporteurs aériens (compagnies régulières et compagnies charters) avec leurs clients est régi par des conventions internationales auxquelles FUN & FLY – SPORT AWAY est également soumis. Si les horaires d'avion sont modifiés par la compagnie, nous ne pouvons être tenus responsables. Idem en cas de changement d'aéroport de départ ou d'arrivée (ex. Orly/Roissy), les frais en résultant restent à la charge du client. FUN & FLY – SPORT AWAY ne verse aucune indemnité à ce titre.

Les prix : Nos prix sont calculés en fonction des tarifs communiqués par les compagnies. Celles-ci, pour optimiser leur offre tarifaire utilisent des techniques dites de « Yield management ». Ces méthodes ont engendré la création des « classes de réservation » qui impliquent un certain quota de places réservées pour chaque catégorie tarifaire d'un même vol. Ceci entraîne pour le voyageur des tarifs évoluant à la hausse ou à la baisse en fonction des périodes de forte demande ou de demande plus faible.

Ainsi, il peut arriver qu'un vol ne soit pas accessible au tarif le plus bas alors qu'il n'est pas complet. De même, il peut arriver qu'au moment de votre inscription, il n'y ait plus de place dans la classe tarifaire correspondant au tarif de notre site internet. Dans ce cas, nous serions amenés à vous proposer un prix différent de celui proposé sur le site initialement. Il est donc important et avantageux pour vous de réserver votre voyage le plus tôt possible, afin d'être assuré de la disponibilité de sièges et de pouvoir bénéficier des tarifs aériens les plus intéressants. Notez bien que certains des billets que nous fournissons peuvent être non modifiables et non remboursables. Les compagnies peuvent nous imposer des suppressions de lignes, modification d'horaires, réajustements tarifaires et FUN & FLY – SPORT AWAY ne peut en être tenu pour responsable.

Surbooking : Pratiquée par toutes les compagnies aériennes, la surréservation consiste à enregistrer un nombre de réservations supérieur aux sièges disponibles. Nous vous recommandons fortement de respecter rigoureusement l'heure de convocation car la surréservation concerne essentiellement les dernières personnes se présentant à l'enregistrement, et de refuser tout volontariat pour différer votre départ afin de ne pas gâcher vos premiers jours de vacances.

Les conditions spéciales pour les vols spéciaux affrétés ou "chartésés" : Il est rappelé que les vols charters sont des vols à prix avantageux mais non programmés et qui peuvent par conséquent se voir appliquer des horaires très tardifs et/ou très matinaux ou la compagnie aérienne peut être amenée à différer le vol dans les 24 h précédant ou suivant l'heure de départ initialement prévue. Aucune indemnité à ce titre ne sera accordée. Les affréteurs de vols chartésés se réservent également le droit de modifier le type d'appareil en fonction du remplissage, de regrouper sur une même ville de départ plusieurs autres villes en acheminant les clients par voie terrestres à leur convenance, de modifier les aéroports de départ et de retour (ex Orly et CDG). FUN & FLY – SPORT AWAY ne pourra être tenu pour responsable d'aucune de ces modifications qui ne pourront donner lieu à aucun

remboursement ni indemnisation. De plus, en raison de l'intensité du trafic aérien, et suite à des évènements indépendants de la volonté de FUN & FLY – SPORT AWAY (grèves, incidents techniques...), des retards peuvent avoir lieu.

Décret de transparence : Conformément au Décret n°2006-315 du 17 mars 2006 ou aux articles R211-15 et suivants du Code du Tourisme, le client est informé de l'identité du ou des transporteurs contractuels ou de fait, susceptibles de réaliser le vol acheté. FUN & FLY – SPORT AWAY informera le client de l'identité de la compagnie aérienne effective qui assurera le ou les vol(s) au plus tard 8 jours avant la date du départ. En cas de changement de transporteur, le client en sera informé par le transporteur contractuel ou par FUN & FLY – SPORT AWAY, par tout moyen approprié, dès lors qu'il en aura connaissance.

« Liste noire », mention obligatoire : En vertu de l'article 9 Règlement européen 2111/2005 du 14 décembre 2005, la liste des compagnies aériennes interdites d'exploitation dans la Communauté Européenne peut être consultée en agence et sur le site Internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A11246>

Les taxes : Des taxes aériennes et des taxes obligatoires sont applicables à tous nos programmes. Le montant de ces taxes indiqué sur les bulletins d'inscription peut varier sans préavis après confirmation du voyage. Certaines surcharges de carburant ou de sécurité seront facturées en plus lors des réajustements tarifaires des compagnies en cours d'année, et/ou d'autres payables localement. Des nouvelles taxes aéroport obligatoires peuvent entrer en vigueur. Nous vous communiquerons ces nouvelles taxes à la réservation dans la limite de nos informations. Leur nouvelle application ou leur réévaluation seront dues dans tous les cas si elles nous sont signalées à plus de 30 jours du départ.

ART 9 – RESPONSABILITÉ PENDANT LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS GLISSE

FUN & FLY – SPORT AWAY n'a pas les moyens matériels de vérifier le niveau de pratique de ses clients dans les diverses activités de glisse. Dans le cas de location de matériel sans pré-réservation de stage ou de leçon, le client reconnaît implicitement avoir la compétence technique suffisante pour utiliser seul le matériel qu'il a loué. Dès la prise en compte de son matériel, le client navigue, kite ou surfe sous sa seule responsabilité, à l'égard des tiers et du matériel qui lui est confié. Dans le cas de carence ou de défaillance du "centre de planche à voile / kitesurf / surf" seule la responsabilité civile professionnelle de celui-ci, pourra être engagée, en aucun cas celle de FUN & FLY – SPORT AWAY. FUN & FLY – SPORT AWAY ne pourra pas non plus être mis en cause, pour quelque cause que ce soit dans le cas d'un litige survenant entre le client et le centre de planche / kitesurf / surf au sujet de casse, de perte ou de vol du matériel. Dans le cadre d'une navigation en totale autonomie, avec son propre matériel transporté depuis la métropole sur des spots préconisés par FUN & FLY – SPORT AWAY pour leurs conditions de navigation mais où la sécurité n'est pas forcément assurée ou garantie par une quelconque infrastructure sur le spot (mention indiquée sur le bulletin d'inscription), le client se doit de rester prudent et se doit de respecter les règles élémentaires de sécurité en veillant à son état de fatigue. En cas de difficulté ou d'accident dans ce type de navigation sur spot non surveillé, le client ne pourra mettre en cause FUN & FLY – SPORT AWAY.

FUN & FLY – SPORT AWAY attire l'attention de ses clients sur la nécessité d'être correctement assuré en responsabilité civile à l'étranger ainsi qu'en assistance et rapatriement, pour la pratique des sports de glisse en particulier pour le kitesurf faisant souvent partie des exclusions des contrats d'assurances.

ART 10 – FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES

FUN & FLY – SPORT AWAY informe le client sur son site internet et / ou sur le bulletin d'inscription des diverses formalités administratives et sanitaires nécessaires à l'exécution du voyage. FUN & FLY – SPORT AWAY ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des voyageurs qui doivent se plier aux règlements et formalités de police, douane et santé à tout moment du voyage et doivent effectuer leur démarche de demande ou de renouvellement suffisamment tôt par rapport à la date de départ. Sauf indication contraire relative aux visas sur certaines destinations, les participants prennent à leur charge les frais d'élaboration de tous les documents

exigés par les autorités des pays visités (passeport, visa, vaccin). Les renseignements à ce sujet figurent dans les documents ou site internet. Ils ne concernent que les citoyens français. Pour les non ressortissants français, consulter les autorités compétentes (consulat, ambassade).

Il appartient au client de vérifier la validité de leurs documents et vaccins.

Le décret n° 2013-1188 du 18 décembre 2013 publié au Journal Officiel (JO) le 20 décembre 2013, instaure le passage de la validité de la carte nationale d'identité de 10 à 15 ans pour les personnes majeures. Il s'applique à toutes les CNI délivrées depuis le 1er janvier 2014 mais aussi à celles délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, sans aucune démarche administrative nécessaire. En revanche les CNI précédemment éditées pour les mineurs conservent une validité de 10 ans. Les passages aux frontières avec des CNI facialement dépassées mais officiellement valides ne devraient donc poser aucun problème. Toutefois dans un hôtel, une banque, une agence de locations de voitures ou un tout autre commerce, une CNI dont la date de validité inscrite est dépassée mais qui reste valable selon le décret 2013-1118, pourrait être refusée. FUN & FLY - SPORT AWAY vous conseille de voyager plutôt avec un passeport valide. A défaut de passeport valide, il peut être utile de télécharger imprimer une notice du ministère de l'Intérieur qui explique, en plusieurs langues, ces nouvelles règles.

Pour certaines destinations, FUN & FLY – SPORT AWAY effectue les démarches pour obtenir les visas, cependant il ne peut être tenu pour responsable en cas de refus d'obtention de ceux-ci par les autorités compétentes.

Sur les risques sanitaires du/des pays de votre voyage, nous vous invitons à consulter régulièrement les informations diffusées par les autorités compétentes et à suivre les recommandations et mesures sanitaires pour lutter contre ces risques, accessibles sur les sites : <http://social-sante.gouv.fr> (Ministère français), www.who.int/fr (Organisation Mondiale de la Santé).

Attention : les formalités administratives et sanitaires sont susceptibles de changement sans aucun préavis. Nous vous conseillons vivement de consulter régulièrement les fiches du ministère des affaires étrangères relatives à votre voyage sur www.diplomatie.fr/voyageurs ou de vous renseigner par téléphone au 01 43 17 66 99 et auprès de nos services.

Mineurs : pour toutes les destinations nécessitant un passeport, les participants mineurs, quel que soit leur âge, doivent désormais posséder un passeport individuel et une autorisation de sortie du territoire si non accompagné par un de ses parents. Les mineurs non accompagnés ne peuvent s'inscrire seul pour un voyage à l'étranger. En conséquence FUN & FLY – SPORT AWAY ne pourra être tenu pour responsable d'un quelconque problème, dans le cas où un mineur se serait inscrit (ou aurait été inscrit) sans signaler son âge.

Art 11 – ASSURANCES OPTIONNELLES

FUN & FLY – SPORT AWAY a négocié et souscrit pour vous auprès du cabinet ASSURINCO, le contrat Multirisques Tranquillité n°53 786 084. Son tarif est de 3.8 % TTC du prix total de votre voyage. La souscription à ce contrat d'assurance Multirisques Tranquillité est facultative, mais est vivement conseillée pour votre sécurité ! Les principales garanties concernent l'annulation du voyage, l'interruption de séjour, les bagages, la responsabilité civile vie privée à l'étranger, l'assistance aux personnes et le rapatriement. Demandez-nous le détail des garanties ou consultez : <https://www.fun-and-fly.com/fr/assurances-et-garanties>.

Pour toute question ou déclaration de sinistre assistance (plateau médical ouvert 24h/24h) :
MUTUAIDE ASSISTANCE Tél : 01 55 98 57 72 ou 33 1 55 98 57 72 (depuis l'étranger).
Mail : medical@mutuaide.fr

Pour toute question ou déclaration de sinistre (annulation, bagages, etc.) :
Cabinet ASSURINCO

122 Bis quai de Tounis - 31000 Toulouse
Email : sinistre@assurinco.com
Tél : 05-34-45-31-51

Droit de renonciation (Art L112-10 du code des Assurances) :

Si vous justifiez d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par cette nouvelle assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette assurance dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion tant que le forfait touristique et aucune garantie n'ont été mis en œuvre. Pour ce faire, vous êtes priés de contacter notre assureur ASSURINCO au 05.34.45.04.07.

FUN & FLY – SPORT AWAY (Immatriculation n°IM031110004) a souscrit sa RCP auprès de HISCOX France sous le numéro de contrat n°HA RCP0228797, dont le siège social est 19 rue Louis le Grand - 75002 Paris.

Art 12 – BAGAGES

Les bagages et affaires personnelles demeurent en permanence sous la responsabilité des clients. Ne confiez à personne la charge de les surveiller. Vos bagages peuvent parfois être transportés par des moyens rudimentaires, en cas d'endommagement FUN & FLY – SPORT AWAY ne pourra étudier aucune réclamation à ce sujet. Compte tenu de la nature de nos voyages, nous vous recommandons vivement de ne pas vous munir de vêtements, objets et biens (par exemple appareil photos, lunettes, jumelles, etc) de valeur. FUN & FLY – SPORT AWAY ne pourra être tenu pour responsable de l'endommagement de vêtements ou objets de valeur au cours d'un séjour. Dans ce cas, il vous appartiendra de souscrire une assurance destinée à garantir le remboursement de tels biens, voir de souscrire l'assurance Multirisques Tranquillité telle que décrite à l'art 11 ci-dessus.

Art 13 – RESPONSABILITÉ

Conformément à l'article L211-16 du Code du tourisme, nous ne pouvons être tenus pour responsables notamment des événements suivants : retard ou impossibilité d'un participant de présenter des documents exigés en règle, perte de ces documents, circonstances imprévisibles et irrésistibles telles que grèves, événements sociaux, intempéries, ou tout évènement de force majeure. Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du participant, de même que toute excursion ou forfait réservé et non consommé et pour quelque cause que ce soit ne saurait donner lieu à aucun remboursement. La responsabilité de FUN & FLY – SPORT AWAY est limitée à la période et aux prestations figurant dans le contrat de voyage. FUN & FLY – SPORT AWAY ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages et préjudices éventuels résultant d'évènements survenus en dehors de la durée du séjour et/ou du fait de prestations non comprises dans le contrat de voyage (par exemple : day use, activité au cours d'une extension de séjour ou pendant les jours libres, les excursions non prévues au programme, etc.).

Les participants mineurs demeurent en permanence sous la responsabilité du détenteur de l'autorité parentale ou de son représentant désigné par lui, et les accompagnant pendant le séjour.

FUN & FLY – SPORT AWAY est immatriculé auprès d'ATOUT France et, à ce titre, est obligatoirement couvert par une assurance Responsabilité Civile Professionnelle qui couvre les dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient être causés aux participants à des voyages par suite de carence ou de défaillance de ses services. Cette assurance ne couvre néanmoins pas toutes les situations, en particulier les dommages pouvant résulter d'évènements de force majeure, les événements accidentels ou causés par la faute du participant ou celle d'un tiers. Les participants sont en conséquence invités à consulter leur assureur pour toutes couvertures complémentaires dont ils souhaiteraient bénéficier.

Art 14 – PHOTOS / ILLUSTRATIONS

Les photos, cartes et illustrations contenues sur le site Internet n'ont pas un caractère contractuel.

Art 15 – INFORMATIQUE ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur ce site sont destinées à la société AQUAPHYLE, SAS au capital de 636.456 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 382 997 260 0031 , dont le siège social est situé 2, rue Louise Weiss, Résidence les Romarins, Bat F appt 61, 31200 TOULOUSE.

Tél : + 33 (0)5 67 31 16 11 – Email : glisse@fun-and-fly.com

Nous nous engageons à protéger les données qui vous sont personnelles. Toutes les données personnelles vous concernant que nous avons recueillies sont traitées avec la plus stricte confidentialité et font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des réservations, à nos relations commerciales et au traitement des paiements. Les destinataires des données sont les services administratifs, commerciaux et marketing de FUN & FLY – SPORT AWAY de la société AQUAPHYLE.

En application de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à AQUAPHYLE - service clients - 2, rue Louise Weiss, Résidence les Romarins, Bat F appt 61, 31200 TOULOUSE ou à glisse@fun-and-fly.com

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.